



MAIRIE DE NANTERRE

Nanterre, le 11 juillet 2014

Communiqué de presse

Communiqué de la ville de Nanterre suite au jugement mettant fin à l'occupation illégale d'un terrain par des membres de la communauté Rom

Dans un jugement rendu jeudi 10 juillet, le Tribunal de Grande Instance de Nanterre a reconnu comme illégale l'occupation par des migrants pauvres essentiellement originaires de Roumanie et de Hongrie, d'un terrain situé avenue de la République à Nanterre, et a ordonné son évacuation. La ville de Nanterre prend acte de cette décision de justice, qui fait suite à une procédure engagée par l'Etablissement public de Défense Seine Arche (EPADESA), propriétaire du terrain.

L'occupation de ce terrain remonte au début du mois d'avril, et le nombre de personnes qui s'y sont installées s'est accru au fil des semaines. La ville de Nanterre a fait face à un certain nombre d'obligations en assurant le ramassage des déchets ménagers, en recueillant les demandes de scolarisation d'une dizaine d'enfants, et en recevant à deux reprises le collectif de soutien aux occupants.

Ainsi que l'a rappelé le maire de Nanterre en séance du conseil municipal le 24 juin, le maintien d'un bidonville ne pouvait en aucun cas constituer une solution. Ni pour les familles confrontées à des conditions de vie particulièrement difficiles, ni pour la ville de Nanterre qui ne dispose pas des moyens lui permettant de faire face à une situation d'urgence d'une telle ampleur en matière d'hébergement, d'accompagnement social et sanitaire.

La situation à laquelle Nanterre s'est trouvée confrontée n'est pas unique. D'autres bidonvilles du même type se sont créés à la périphérie de Paris et d'autres grandes agglomérations. Et contrairement à certains discours visant à stigmatiser une communauté, le problème, ce ne sont pas les populations Roms, qui fuient la misère, les discriminations et les violences dans leurs pays d'origines, et sont contraints de survivre dans des conditions insupportables et dangereuses pour leur santé, voire pour leur vie. Le problème, ce sont les bidonvilles. Et pour une ville comme Nanterre, voire ressurgir un bidonville au 21^{ème} siècle rappelle forcément des souvenirs douloureux.

Or, il faut bien le reconnaître, face à cette urgence que devrait être la résorption des bidonvilles en Ile-de-France, les capacités et les compétences des collectivités locales sont insuffisantes, et les moyens engagés par l'Etat, s'ils ont augmenté dans la dernière période, sont encore insuffisants au regard du défi à relever.

Comme l'ont demandé plusieurs maires confrontés à cette réalité, il est indispensable que l'Etat et la Région, avec le soutien de l'Union européenne, impulsent et accompagnent un programme d'accueil et d'insertion sociale de ces populations très précaires. Il est également nécessaire que l'ensemble des communes, sans distinction, participent à cet effort de solidarité et d'entraide.

Contact :

Jonathan Gilberg, Collaborateur, Cabinet du maire et des élus, jonathan.gilberg@mairie-nanterre.fr,
01 47 29 59 11 ; 06 25 78 02 25